

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 septembre 2024

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers absents : 1  
Nombre de pouvoirs : 5  
Date de la convocation : 19 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s :** M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE, - M. Patrick CATHENOZ - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

**Pouvoirs :**

M. Roger VIARSAC, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME  
M. Christian CARRERE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE  
Mme Monique BOTTINI, pouvoir à M. Christian TEULADE  
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pierre COMBES  
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à M. Thierry TATONI

**Excusée :** Mme Anne TAILLEUX

**Est désignée comme Secrétaire de séance :** Mme Colette BRUN-CASTELLY

2024 - 09 - 80 / MARCHES PUBLICS  
RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES ET CYBER-RISQUES  
Approbation des titulaires des Lots 1 et 2

**RAPPORTEUR :** M. Thierry DAYRE

#### ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Afin de se conformer à la réglementation relative aux Marchés Publics, la commune de NYONS a entrepris une consultation pour renouveler ses contrats d'assurance risques statutaires (Lot 1) et cyber-risques (Lot 2) pour 4 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### ARTICLE 2 : MODALITES DE LA CONSULTATION

La procédure choisie est la procédure de mise en concurrence adaptée conformément aux articles R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.

- Publication : 11 avril 2024
- Remise des offres : 29 mai 2024 à 17 h 00
- Ouverture des plis : 3 juin 2024 à 9 h 28

#### ARTICLE 3 : CANDIDATURES ET OFFRES

##### • Lot 1 - Risques statutaires :

Il s'agit d'assurer et de garantir le versement ou le remboursement de charges qui incombent à la collectivité dans le cadre des risques liés à l'indisponibilité physique de ses agents.

Les garanties de bases demandées sont :

- Décès
- Accident et maladies imputables au service avec franchise de 30 jour

.../...

PC

Pour mémoire, l'assureur actuel est CNP, par l'intermédiaire du Cabinet SOFAXIS, pour un budget annuel s'élevant à 18 704,00 € (soit un taux de 1,08 % de la masse salariale assurée).

À la suite de la consultation et de la négociation, la ville a reçu les offres suivantes :

ASSUREUR	Rappel prix	Taux	Note technique		Note prix		TOTAL
			sur 10	pondérée	sur 10	pondérée	
AXA / CBT YVELIN	16 619,46 €	0,94%	9,75	5,85	10	4	9,85
CNP ASSURANCES / CBT RELYENS	18 211,00 €	1,03%	9,75	5,85	9,13	3,65	9,5
GROUPAMA / CBT CIGAC	19 448,31 €	1,10%	9,65	5,79	8,55	3,42	9,21

Au regard des critères de jugement des offres, la proposition de la société AXA par l'intermédiaire du Cabinet YVELIN représente la meilleure opportunité pour la Ville et s'élève à 16 619,46 € avec un taux de 0,94 %.

• **Lot 2 - Cyber-risques :**

Il s'agit d'assurer les pertes financières subies par la collectivité à la suite d'attaques par ransomware, de violations de données et d'autres cybers incidents.

Les garanties de bases demandées sont :

- Atteinte aux informations / reconstitution des données Sans sous limitation
- Vol de données personnelles et frais de notification Sans sous limitation
- Fraude / malveillance / cyber extorsion / cyber rançon / cyber détournement 50 000 €
- Cyber responsabilité civile Sans sous limitation
- Atteinte à l'e-réputation 50 000 €
- Usurpation d'identité 50 000 €
- Sanction pécuniaire prononcée par une autorité administrative 50 000 €
- Pertes d'exploitation consécutives / frais supplémentaires Sans sous limitation
- Assistance / Hotline 24/7 / Gestion de crise 50 000 €
- Protection juridique 25 000 € Limitation contractuelle d'indemnité 1 000 000 €

Pour mémoire, l'assureur actuel est GENERALI / Cabinet ACL Courtage pour un budget annuel s'élevant à 1 238,00 €.

À la suite de la consultation, la Ville a reçu 2 offres :

ASSUREUR	Rappel prix	Note Technique		Note Prix		TOTAL
		sur 10	pondérée	sur 10	pondérée	
GENERALI / CBT ACL COURTAGE	3 663,73 €	9,40	5,64	10,00	4,00	9,64
DATTAK - WAKAM / CBT SARRE ET MOSELLE	4 255,00 €	9,25	5,55	8,61	3,44	8,99

A l'issue de la phase d'analyse, une demande de négociation tarifaire a été transmise aux deux candidats, notamment au regard des augmentations tarifaires constatées alors même que la commune n'a déclaré aucun sinistre (prix pourtant multiplié par 3).

Malgré nos efforts aucun candidat n'a proposé de nouvelle offre.

En conséquence, l'offre présentée par GENERALI par l'intermédiaire du Cabinet ACL Courtage représente la meilleure opportunité pour la Ville.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions, procédé au classement des offres et en avoir débattu, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 septembre 2024 propose de retenir à l'unanimité :

• **Lot 1 - Risques statutaires :**

**AXA** par l'intermédiaire du Cabinet YVELIN  
pour un montant annuel de **16 619,46 €** (taux de 0.94%).

• **Lot 2 - Cyber-risques :**

**GENERALI** par l'intermédiaire du Cabinet ACL Courtage  
pour un montant annuel de **3 663,73 €**

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER le choix des titulaires des marchés d'assurance risques statutaires (Lot 1) et cyber-risques (Lot 2) pour 4 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, tel que présenté ci-dessus.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les documents en résultant et tout acte y afférent.

Colette BRUN-CASTELLY  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS

  
